

Elternbrief: „Herzlich Willkommen“ – Französisch

Bienvenue dans notre école

« _____ »

à _____

1) **Adresse :**

2) **Téléphone :** _____

3) **Fax :** _____

4) **Courriel :**

5) **Site internet :**

6) **Directeur :** _____

7) **Secrétariat :** _____

8) **Heures d'ouverture du secretariat :**

le lundi de _____ h à _____ h

le mardi de _____ h à _____ h

le mercredi de _____ h à _____ h

le jeudi de _____ h à _____ h

le vendredi de _____ h à _____ h

9) **Travailleur social /** **Travailleuse sociale en milieu scolaire :**

10) **Professeur d'allemand pour élèves non Germanophones :**

11) **Chers parents, chers élèves,**

12) Dans notre école, les garçons et les filles passent la journée ensemble.

13) Ils suivent les cours de la 5^{ème} / 7^{ème} à la 10^{ème} / 12^{ème} / 13^{ème} année de scolarisation.

Notre école est :

un lycée (en allemand « Oberschule »)

un établissement d'enseignement secondaire avec enseignement secondaire supérieur (en allemand « Gesamtschule »)

collège (en allemand « Gymnasium »).

14) En Allemagne, chaque enfant doit aller à l'école.

15) En général, les élèves viennent chez nous après la 6^{ème} année de scolarisation dans une école primaire.

16) Les parents inscrivent leur enfant chez nous.

17) Si votre enfant n'a pas encore fréquenté d'école en Allemagne, l'inscription à l'école est liée à une visite médicale scolaire au niveau des services de santé. L'école d'accueil vous informe sur ce point.

18) C'est le directeur / la directrice qui décide de l'admission dans l'école.

19) La décision est communiquée par écrit aux parents.

20) **Le déroulement de la journée dans notre école**

21) Dans notre école les cours commencent en général à _____ h et se terminent en général à _____ h.

22) À la fin des cours, les élèves rentrent chez eux de façon autonome ou profitent de l'enseignement à plein temps.

23) Notre école propose de l'enseignement à plein temps :

Formule complète, c.-à-d. que la participation aux offres est obligatoire pour tous les élèves.

Formule partielle, c.-à-d. que la participation aux offres est obligatoire pour une partie spécifique des élèves.

Formule ouverte, c.-à-d. que la participation aux offres de garderie est facultative. Elle nécessite une déclaration de participation des parents.

24) À côté des offres de garderie complète gratuites peuvent exister des offres payantes. Ceci est également le cas pour le déjeuner.

25) De plus amples informations sur la participation financière des parents pour les offres de garderie complète et sur les horaires des transports publics à courte distance se trouvent à l'école sous :

26) Entre les heures de cours, de courtes pauses permettent aux élèves de se reposer.

27) Les parents donnent à leur enfant quelque chose à manger et à boire pour ses pauses ou leur confient de l'argent de poche à cet effet.

28) Notre école propose un déjeuner :

29) Vous sélectionnez et commandez pour _____ €/ de manière payante dans notre offre.

30) Une prise en charge des frais pour le déjeuner peut être sollicitée.

31) Si l'offre ne tient pas compte de certains besoins des enfants, par exemple, si aucun plat sans viande de porc n'est offert, ou si votre enfant a des allergies/incompatibilités alimentaires, merci de vous adresser à : _____

32) Les élèves ont des cours dans les matières suivantes :

a) Allemand b) 1^{ère} langue étrangère: _____

c) 2^{ème} langue étrangère: _____

d) Mathématiques

e) Biologie

f) Chimie

g) Physique

h) Géographie

- i) Histoire j) Culture politique
k) Économie-travail-technique (abrégié en allemand par « W-A-T »)
l) Mode de vie-éthique-étude des religions (abrégié en allemand par « L-E-R ») ou
m) Enseignement religieux
n) Musique o) Art p) Sport
q) Enseignement optionnel : _____

- 33) Les élèves qui ne connaissent ou ne maîtrisent pas la langue allemande sont formés dans le cadre de notre école et progressivement intégrés à l'enseignement.
- 34) Les solutions suivantes s'offrent au niveau de notre école :
 Groupe de préparations pour un apprentissage intensif de la langue allemande. Ces groupes de préparations sont
 au sein de l'école
 en milieu interscolaire. Lieu : _____
 Cours d'appui pour l'amélioration des connaissances linguistiques et des saviors. Ces cours d'appui sont
 au sein de l'école
 en milieu interscolaire. Lieu : _____
- 35) Dans notre école, les élèves veulent apprendre ensemble dans une ambiance de joie et de paix.
36) C'est pourquoi nous avons élaboré des règles pour les cours et les pauses. Tous doivent respecter ces règles. Les droits et les devoirs des élèves, mais aussi des personnels pédagogiques et non pédagogiques structurent le règlement intérieur de notre école.
- 37) Par principe : La sortie de l'école pendant les temps de pose est
 autorisée
 interdite.
- 38) L'introduction de produits stupéfiants ou boissons alcooliques dans l'école, dans l'enceinte de l'école ainsi que pendant des événements scolaires en dehors est strictement interdite.
Fumer, dans l'école et dans l'enceinte de l'école ainsi que pendant des événements scolaires au dehors, est strictement interdit.
L'introduction d'armes et d'armes blanches de tout type est strictement interdite.

39) **Évaluation des performances**

- 40) Les enseignants évaluent les performances de leurs élèves, en général par des notes ou des informations écrites dans le cadre du développement des apprentissages.
- 41) Dans les années de scolarisation 5 à 10, il y a des notes de 1 (= très bien) à 6 (= insuffisant). Dans l'enseignement secondaire supérieur (année de scolarisation 11 à 12/13) des lycées et établissements d'enseignement supérieur, les points vont de 15 (= 1+) à 0 (= 6).
- 42) Si un enfant a de mauvaises notes, les enseignants prennent contact avec les parents afin d'en trouver conjointement les véritables raisons.
- 43) Au milieu et à la fin de chaque année scolaire, les performances sont rassemblées dans un bulletin de notes.
- 44) Si les performances ne sont pas évaluées, une remarque correspondante est apposée sur le bulletin de notes.
- 45) Les élèves rapportent ces bulletins de notes à la maison.
- 46) Les parents signent le bulletin. Ceci établit la preuve pour l'école que les parents ont vu le bulletin.

47) **Coopération entre l'école et les parents**

- 48) En Allemagne, les écoles et les parents sont conjointement responsables de la formation et de l'éducation des enfants.
- 49) Une bonne coopération est très importante pour nous.
- 50) Les parents peuvent contribuer à la configuration de la vie quotidienne à l'école.
- 51) Ils peuvent apporter leur expérience au cours de manifestations avec la classe et aussi participer à l'organisation de fêtes et de cérémonies à l'école.
- 52) Nous demandons à des parents de participer à des voyages scolaires et/ou randonnées.
- 53) Ce sont des excursions qui ont lieu en dehors de l'enceinte de l'école.
- 54) Il est aussi possible de demander la prise en charge des frais de participation des élèves à de tels voyages scolaires.
- 55) Le corps enseignant informe et conseille les parents et les élèves pour tous les événements scolaires.
- 56) En cas de questions au sujet de résultats scolaires, de comportement de leur enfant ou de tout autre élément lié à la scolarité, les parents peuvent s'adresser au corps enseignant de l'école.
- 57) Des réunions scolaires ont été prévues à cet effet dans notre école :
- _____ par an au cours de l'année scolaire
- le _____
- 58) Lors de ces réunions, les enseignants fournissent des informations précises sur les performances des élèves.
- 59) Les parents des élèves d'une classe se réunissent régulièrement au cours de l'année lors de réunions de parents d'élèves.
- 60) Ils y échangent et élisent un délégué.
- 61) En tant que membre de la conférence des parents, ces parents exercent une influence lors de décisions importantes devant être prises au sein de l'école.

62) **Prise en charge des frais**

- 63) Dans le cadre de la caisse appelée « Programme d'enseignement et de participation » (en allemand « Bildungs- und Teilhabepaket »), il est possible de demander que certains coûts – par exemple ceux du déjeuner – soient pris en charge, mais le cas échéant, les parents doivent supporter une certaine partie des coûts par repas.
- 64) Si vous êtes bénéficiaire de prestations suivant le second ou douzième Code Social (en allemand « Sozialgesetzbuch ») ou de la loi sur les demandeurs d'asile (en allemand « Asylbewerberleistungsgesetz »), pour vos enfants jusqu'à 25 ans, vous pouvez demander à intégrer ces frais aux coûts auprès des assistants sociaux correspondants.
- 65) Les parents peuvent s'adresser notamment aux collaborateurs et collaboratrices du foyer ou à un centre de conseils pour immigrants pour parler de toutes les questions relatives à la prise en charge de coûts pour le repas du midi à l'école, les voyages scolaires etc. :
-
- 66) Une aide pour remplir les demandes y sera également fournie.
- 67) ***Nous nous réjouissons à l'avance de la coopération avec vous et vos enfants.***
- 68) ***Wir Nous espérons que l'enseignement dans notre école sera source de succès et de beaucoup de joie !***